



10, rue de Solférino

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du Centre National de la Recherche Scientifique

La lutte pour nos salaires

AU cours de l'année 1957, nos actions se sont poursuivies pour la revalorisation de nos salaires, revalorisation indispensable, à la fois pour la sauvegarde de nos conditions de vie, et pour le fonctionnement normal du C.N.R.S.

Nous avons lutté sur le plan du C.N.R.S., et sur le plan de la Fonction Publique.

—0—

Durant les derniers mois, les luttes des personnels des secteurs public et semi-public, se sont intensifiées. Ainsi les membres de l'E.D.F. qui ont su rester unis et résister victorieusement aux tentatives du gouvernement d'imposer des discussions et des accords séparés, ont obtenu un traitement de base de 264.000 francs (ce qui correspondrait dans la Fonction Publique à 220.000 francs plus l'indemnité de résidence), à dater de juin 1957, et l'engagement que ce traitement sera

porté à 286.000 francs en 1958 (ce qui correspondrait dans la Fonction Publique à 240.000 francs plus l'indemnité de résidence (1)).

Or, dans la F.P., nous n'en sommes qu'à 200.000 francs en janvier 1958 (plus l'indemnité de résidence) et le gouvernement n'envisage, dans l'immédiat, qu'une augmentation mensuelle, uniforme de 833 francs, et l'octroi pour le 1^{er} novembre 1958 (dans dix mois seulement!) du traitement de base à 220.000 francs (plus l'indemnité de résidence).

La grande manifestation de la Fonction Publique du 20 décembre à l'Hôtel de Ville, groupant toutes les organisations (F.E.N., C.F.T.C., F.O., U.G.F.F.) a démontré que l'unité d'action réalisée ce jour-là, maintenue et renforcée, pourrait faire céder le gouvernement, et l'amener à accorder à la Fonction Publique, ce qu'il a dû céder au secteur nationalisé.

Il faut travailler inlassablement à la réalisation du front uni des organisations de la Fonction Publique, condition évidente du succès pour stopper la dégradation continue des traitements de la Fonction Publique.

—0—

Au C.N.R.S., le personnel par ses nombreuses actions dans l'unité, pour les 50 %, a montré de nouveau sa détermination d'obtenir satisfaction. Depuis la nomination de M. Coulomb, directeur général, l'urgence de la revalorisation des salaires des contractuels a été posée avec force par la nouvelle direction, tant à l'Education Nationale, qu'aux Finances. Le personnel a enregistré avec satisfaction ce fait qui confirme ce que nous n'avons cessé de répéter, à savoir combien les décrets de décembre 1955, et de mars 1957 ont été insuffisants, et incapables de remédier à la médiocrité de nos salaires et à l'exode des personnels.

Mais le personnel sait par expérience, que la reconnaissance de la légitimité de ses revendications par l'Administration reste, sans effet pratique, s'il ne manifeste pas unanimement, devant les pouvoirs publics, et notamment les finances, sa volonté de faire aboutir ses revendications.

C'est ce qui a été exprimé une fois de plus par l'Assemblée Générale du Personnel qui s'est tenue à Paris le 14 janvier à l'appel de l'Intersyndicale.

Cette assemblée a décidé d'organiser le 29 janvier une journée de délégations, ainsi qu'une conférence de presse. Elle a également décidé d'envoyer aux patrons d'une lettre les invitant à appuyer notre action. Cette journée doit marquer une étape décisive pour la revalorisation des salaires du C.N.R.S.

Chacun en comprendra l'opportunité et la nécessité, et en fera une grande démonstration de la volonté des personnels techniques et administratifs de voir traduire dans les faits l'indispensable augmentation de 50 %.

A. CHANCONIE.

Bonne année, camarades !

- Bonne année à tous nos militants.
- Bonne année à tous nos collègues du C.N.R.S.
- Bonne année à vous, camarades non syndiqués, et permettez-nous ces quelques remarques.

Pour quelles raisons vous abstenez-vous jusqu'à présent de participer à la vie syndicale ? Nous savons bien que certains attendent une amélioration de leurs salaires, uniquement du travail et de l'action de leurs camarades.

Mais vous qui êtes de bonne volonté (nous vous avons vus souvent vous associer à nos actions) pourquoi ne pas participer activement à notre vie syndicale ?

Que se passerait-il si les syndicats n'existaient pas, pour élaborer et organiser l'action revendicatrice ?

Car enfin, dans les années écoulées, cette action nous a apporté dans le cadre du C.N.R.S., une prime qui, loin de nous satisfaire par sa nature et son montant, représente néanmoins pour environ 80 % du personnel, le treizième mois qui, en 1954, était le point de départ de nos revendications.

Venez nous voir, prenez contact avec les responsables locaux, avec vos camarades syndiqués, écrivez-nous, pour que nous sachions les raisons de votre abstention, que nous espérons momentanée.

Venez adhérer à la C.G.T. qui est le syndicat le plus combatif, où chacun, quelles que soient ses opinions, sa religion, peut s'exprimer librement.

Nous espérons pouvoir représenter toujours plus de travailleurs, pour que notre force grandissante nous permette d'assurer à tous, des salaires décents, un niveau de vie sans cesse plus élevé.

Bonne année, camarades.

J.-P. SCHATTE.

(1) Voir au verso les tableaux de comparaison dans l'article sur la Fonction Publique.

DECLASSEMENT ET PERSPECTIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE

En tant qu'agents de la Fonction publique nous sommes étroitement liés aux fonctionnaires. Nous avons les mêmes indices et toutes les augmentations de leurs traitements se répercutent sur les nôtres.

Au cours de nos luttes, pour l'amélioration de nos situations au sein du C.N.R.S., nous n'avons cessé de souligner l'intérêt et la nécessité de nous associer à leurs revendications.

Notre participation active aux manifestations des 22 et 25 octobre, du 19 novembre 1957 et du 20 décembre prouve qu'un grand nombre de nos camarades de toutes tendances en ont pris conscience.

Devant la montée du mécontentement général, le gouvernement tend à rejeter la responsabilité des difficultés budgétaires sur les fonctionnaires, espérant ainsi les isoler des autres travailleurs.

En fait, depuis des années, les agents de l'Etat sont frustrés de leurs droits par :

- la non-application de l'article 32 du Statut général fixant le traitement de base à 120 % du minimum vital.
- la violation de la loi du 3 avril 1955 prescrivant au gouvernement l'harmonisation des situations des personnels de l'Etat et des entreprises sous contrôle de l'Etat.

Nous pouvons en établir la preuve par l'examen comparatif de l'évolution des traitements dans le secteur public et dans le secteur nationalisé.

Les échelles indiciaires étant sensiblement les mêmes dans les deux secteurs ces comparaisons sont valables, si on ajoute au traitement de base de la Fonction publique l'indemnité de résidence. Cette indemnité que nous appellerons I.R. pour abrégé est (sauf à la S.N.C.F.) intégrée dans le traitement de base des établissements nationalisés.

Rappelons que dans la Fonction publique les salaires comportent :

1) d'une part le traitement hiérarchisé, d'après l'indice brut, à partir du traitement de base annuel (à l'indice 100).

2) d'autre part l'indemnité de résidence (I.R.) variable suivant les zones. Egale dans la région parisienne à 25 % du traitement hiérarchisé, jusqu'en mai 57, elle est actuellement de 20 %

A la fin de 1956 le traitement de base à comparer au secteur nationalisé est pour la Fonction Publique de 160.000 + I.R. (25 %), soit 200.000 Fr auxquels s'ajoutent 10.000 Fr + I.R., soit 12.500 non hiérarchisés.

Tableau comparatif des salaires à la fin de 1956

F. P.	200.000 (I.R. comprise) + 12.500 non hiérarchisés
E. D. F.	237.500
S. N. C. F.	250.000
R. A. T. P.	288.000
Air France	296.400

L'U.G.F.F.-C.G.T. revendiquait depuis le début de 1956 : 200.000 + I.R. (25 %) soit 250.000.

Sous la pression des organisations syndicales, le gouvernement reconnaît, compte tenu de la hausse des prix, et de la revalorisation des salaires du secteur nationalisé, un traitement de base de 200.000 mais en prévoit l'attribution par étapes.

Etapes successives prévues par le gouvernement

AU 1 ^{er} JANVIER 1957	170.000 + I.R. (25 %) = 212.500
AU 1 ^{er} MAI 1957	180.000 + I.R. (20 %) = 216.000
AU 1 ^{er} NOVEMBRE 1957	180.000 + I.R. (20 %) = 216.000 + 20.000 fr. non hiérarchisés (soit 2.000 fr. d'augmentation mensuelle)
AU 1 ^{er} JANVIER 1958	200.000 + I.R. (20 %) = 240.000

Au lendemain de la grève du 19 novembre, face à l'unité et à la combativité des agents de la Fonction publique, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique convoque les représentants des organisations de fonctionnaires (F.O.-C.F.T.C.-F.E.N. autonome, laissant à l'écart l'une des plus représentatives, l'U.G.F.F.-C.G.T. qui fut la première à demander l'ouverture de pourparlers).

Le gouvernement envisage de porter le salaire de base à 220.000 fr. mais toujours selon un plan d'étalement considérable :

Tableau des augmentations prévues par le gouvernement pour 1958

AU 1 ^{er} JANVIER 1958	200.000 + I.R. (20 %) = 240.000 + 10.000 fr. non intégrés (soit 833 fr. mensuels uniformes)
AU 1 ^{er} MAI 1958	210.000 + I.R. (20 %) = 252.000
AU 1 ^{er} AOUT 1958	210.000 + I.R. (20 %) = 252.000 + 10.000 fr. non intégrés (soit 833 fr. mensuels uniformes)
AU 1 ^{er} NOVEMBRE 1958	220.000 + I.R. (20 %) = 264.000

Pendant ce temps dans le secteur nationalisé des améliorations importantes sont accordées. L'E.D.F. obtient après la grève du 16 octobre 1957 :

1) La reconnaissance d'un salaire de base de 286.000 fr. à atteindre par étapes.

2) La fixation immédiate du salaire de base à 264.000 fr. avec effet rétroactif de juin 1957.

3) Un effort particulier en faveur des petites catégories (au 1^{er} janvier 1958, il sera attribué 80 % de l'augmentation à l'échelon le plus bas de chaque échelle et 40 % seulement à l'échelon le plus haut).

La S.N.C.F. obtient également le principe d'un alignement sur l'E.D.F. On peut comparer les traitements de base de décembre 1956 à novembre 1958, dans la Fonction publique et dans le secteur nationalisé.

Il ressort du tableau ci-après que, par rap-

port à l'E.D.F., notre retard est d'environ un an et sera de dix-huit mois en novembre 1958.

Tableau comparatif des traitements de base

	F.P. (I.R. comprise)	Secteur nationalisé
Décembre 1956..	200.000	237.500
Juin 1957	216.000	264.000
Janvier 1958....	240.000	264.000
	(+ 833 mensuels)	
Novembre 1958..	264.000	286.000 (date à fixer)

★ Une année d'action au C. N. R. S. ★

1956 s'était terminé sur la grève générale de vingt-quatre heures des personnels des C.N.R.S. (+ décembre 1956).

Passons rapidement en revue les faits les plus saillants de 1957. Dans toutes les actions revendicatives, notre syndicat et nos militants ont toujours été à la pointe du combat.

● 12 FEVRIER. — Conférence de presse des ouvriers techniciens et chercheurs.

● 15 MARS. — Sortie des nouveaux décrets concernant la prime de participation à la production scientifique. Ce décret, très insuffisant, permet néanmoins aux catégories 2 B et 3 B (près de 40 % du personnel) d'accéder au taux moyen de 12 %, à la totalité de la catégorie 5 B (20 % du personnel environ) et aux catégories 6 B et 7 B (9 % du personnel environ) d'accéder à la prime.

● 13 et 14 AVRIL. — Le Congrès de notre syndicat porte notre revendication à 50 %.

● MAI. — Cette plate-forme revendicative est reprise par l'Intersyndicale.

Et depuis la sortie de notre dernier journal, imprimé en juin 1957.

● 21 JUIN. — Démission de M. Dupouy, directeur général du C.N.R.S.

● 29 SEPTEMBRE. — Nomination de M. Coulomb au poste de directeur général. (Signalons que depuis que M. Coulomb est directeur général, l'Intersyndicale est toujours reçue au Centre rapidement et courtoisement).

● 7 OCTOBRE. — Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Coulomb, qui se propose d'intervenir auprès de l'Education Nationale et des Finances, dès qu'il y aura des ministres (crise ministérielle du 30 septembre au 5 novembre 1957).

● 9 OCTOBRE. — Entrevue de l'Intersyndicale avec Finances (M. Neurisse).

● 22 OCTOBRE. — Motion de l'Intersyndicale aux Fédérations de la Fonction Publique pour les inviter à réaliser une action commune sur un programme commun.

● 29 OCTOBRE. — Assemblée générale du personnel confirmant la revendication de 50 % minimum uniforme, et rejetant toute forme de revalorisation par catégories ou disciplines.

● 6 NOVEMBRE. — Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Coulomb.

● 13 NOVEMBRE. — Assemblée générale du personnel et délégations aux Finances (M. Schneider) et à l'Education Nationale (M. Grandbois).

● 16 NOVEMBRE. — Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Coulomb.

● 19 NOVEMBRE. — Grève de 24 heures de la Fonction Publique et participation totale du C.N.R.S.

Les revendications de l'U.G.F.F. sont :

— Dans l'immédiat :

Traitement hiérarchisé de 222.000 francs plus I.R. (20 %), soit 264.000 fr. par mois avec une garantie d'augmentation mensuelle minimum de 7.000 francs.

— Dans un plan de reclassement :

Prise en considération du chiffre de 240.000 francs plus I.R. (20 %), soit 288.000 francs et rappel au titre de 1957.

Ces revendications ne sont que l'application de la loi du 3 avril 1955 (harmonisation avec le secteur nationalisé).

Ces chiffres sont loin des 120 % du minimum vital qui situeraient notre traitement de base au-dessus de 300.000 francs (I.R. non comprise).

La satisfaction de nos revendications actuelles correspondrait seulement à ce qui vient d'être accordé à l'E.D.F.

A l'exemple des personnels des secteurs nationalisés, nous pouvons obtenir des satisfactions importantes, en dépit de la politique actuelle du gouvernement.

J. SADET.

Et maintenant, faisons du 29 Janvier

une grande journée revendicative

La guerre d'Algérie et l'affaire AUDIN

Notre syndicat a toujours estimé de son devoir de dénoncer les conséquences matérielles et morales désastreuses de la guerre d'Algérie.

Au nombre des incidences morales qui suscitent l'indignation de toute conscience figure l'affaire Audin.

Nous avons, parmi bien d'autres organisations de toutes tendances, exposé le sort tragique de ce jeune mathématicien arrêté en Algérie, le 11 juin 1957, par les parachutistes, et porté disparu depuis.

Nos militants, en compagnie d'hommes et de femmes de divers horizons, ont participé à de multiples manifestations (délégations, réunions) groupant universitaires et membres du C.N.R.S.

Dès le 17 novembre 1957, avant que l'extraordinaire soutenance de thèse « in absentia » de M. Audin ait (le 2 décembre) solennellement exprimé l'émotion de l'Université, des membres des Laboratoires de Bellevue (chercheurs, ouvriers, techniciens) avaient porté à la mairie de Meudon une motion sur l'Algérie déclarant leur inquiétude et leur désir « de voir mener une enquête approfondie sur le sort tragique de Maurice Audin ».

Les sanctions prises par la direction de Bellevue à l'égard de ces personnes ont soulevé une large réprobation, tant dans l'Université qu'au C.N.R.S. De nombreuses motions émanant des laboratoires et des syndicats représentatifs de la Recherche ou de l'Université ont réclamé la levée de ces sanctions (retenues sur primes ou sur salaires allant de 3.000 à 7.000 francs pour une délégation réalisée entre 11 et 12 heures, et après que la direction en ait été avisée !).

A l'heure actuelle, ces sanctions sont maintenues. Que penser de l'attitude de la direction de Bellevue (et de celle de la direction générale qui la couvre) alors que l'Université française se mobilise progressivement pour la sauvegarde des valeurs morales dont elle est, par tradition, gardienne, ainsi qu'en témoignent les cent cinquante professeurs de l'Enseignement supérieur, réunis à Paris, le 12 janvier 1958, sous la présidence du doyen A. Châtelet.



Imp. Centrale de la Presse,
66, r. J.-J.-Rousseau, Paris-10^e

Le gérant : F. REIDE.

COMITÉ D'ACTION et d'entraide sociale

Le Comité d'A.E.S. du C.N.R.S. a vu le jour le 26 juillet 1957. Des élections ont eu lieu le 14 décembre 1957.

Trois techniciens présentés par la C.G.T. ont été élus :

M. ALLARD : Institut Marey, 4, avenue Gordon-Bennett, Paris (16^e).
Tél. : MOL. 00-62.

Mme BERNHEIM : Bulletin signalétique, 15, quai Anatole-France.

M. GONSALVES : Labo d'électronique, 33, avenue Général-Leclerc, Fontenay-aux-Roses (Seine) - Tél. : MIC. 28-80.

Le Conseil d'administration élu a désigné le bureau suivant :

Présidente : Mme ISAMBERT (chercheur).

Vice-présidents : Mlle ROCHE (contractuel) — M. BARRONET (ouvrier).

Secrétaire : Mlle MAIGNET (administratif).

Secrétaires-adjoints : Mme BERNAS (chercheur) — M. GONSALVES (contractuel).

Trésorier : M. HAMET (administratif).

Trésorier-adjoint : M. BRESSON (contractuel).

Quatre commissions ont été constituées pour s'occuper des problèmes suivants :

1° fonds de solidarité et d'entraide ;

2° problèmes de l'enfance (crèches-gardieries-arbre de Noël) et cantines ;

3° logements, prêts au logement, amélioration de l'habitat ou installations intérieures ;

4° loisirs, plein air, sports, bibliothèques.

Une première Assemblée Générale a eu lieu le 10 janvier 1958, devant laquelle ont été présentés les différents membres du Conseil d'Administration.

Après lecture du Statut, une discussion générale s'est engagée.

De cette discussion, il apparaît que les problèmes les plus importants sont les suivants :

1° une aide financière individuelle en cas de difficulté importante (exemple : les nouveaux nommés au CNRS qui ne touchent leur traitement qu'au bout de quelques mois).

2° le problème du logement. Malheureusement, les fonds dont dispose le C.A.E.S. sont trop faibles pour permettre des prêts d'argent pour l'instant dans ce domaine ; il peut seulement aider les intéressés en les guidant vers les organismes compétents.

3° le Conseil d'Administration va étudier la possibilité de créer des garderies d'enfants près des centres où se trouve rassemblé un personnel du CNRS assez important. Pour les établissements disséminés, des contacts seront pris avec des garderies déjà existantes.

4° le problème des cantines a été soulevé (création de nouvelles, améliorations à apporter à celles déjà existantes).

Une enquête (sous forme de questionnaire envoyé par le C.A.E.S.) sera faite auprès du personnel du C.N.R.S., pour connaître les besoins actuels de chacun et rassembler les suggestions.

Au cours de la discussion, il a été décidé qu'il y aurait des délégués d'Etablissement tant à Paris qu'en Province pour établir les contacts entre le personnel et le C.A.E.S.

Le C.A.E.S. dispose actuellement de 3 370 000 F. Sur cette somme, 3 millions ont été versés par le C.N.R.S. (il faut que par notre action nous obtenions, comme cela se fait ailleurs, 1 % de la masse des salaires, soit 10 fois autant), et 370 000 F proviennent des cotisations versées par les adhérents.

Le nombre des adhérents actuel s'élève à 1 800, ce qui paraît bien faible devant l'effectif total du CNRS (environ 6 000).

Il est hautement souhaitable que tout le personnel adhère au C.A.E.S. Que tous ceux qui ne sont pas encore inscrits envoient leur adhésion au :

COMITE d'action et d'entraide Sociale du CNRS, 13, quai Anatole-France, Paris (7^e) en virant 200 F au C.C.P. 15 797-21, et en précisant leur qualité de Technicien et leur numéro mécanographique.

Le Comité sera ce que les adhérents en feront. A vous d'y adhérer, d'y envoyer vos suggestions, et d'y travailler.

C. SAULNIER et C. GONSALVES.

★★

Avec les autres personnels du C. N. R. S.

Nous n'avons jamais cessé de proclamer la nécessité d'une action de tout le personnel du C.N.R.S., à la fois pour la défense de celui-ci, et pour la revalorisation des traitements des différents personnels.

Nous nous félicitons que le Syndicat des Chercheurs Scientifiques (F.E.N.) ait adopté, dans son dernier congrès, une résolution, entre autres, attirant l'attention sur la gravité de la situation des rémunérations des personnels techniques, et sur leur nombre insuffisant.

Nous espérons que, dans un proche avenir, des mouvements de tous les personnels du C.N.R.S., analogues à ceux d'avant les dernières vacances, attireront de nouveau l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur la nécessité de mener « une politique de la recherche scientifique » qui tienne compte des vrais besoins du pays, et qui n'hypothèque pas l'avenir.

Notre syndicat s'est toujours déclaré, et se déclare encore, partisan de telles actions.